

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2013

sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents ou représentés : Présents : M. Claude FOURNAISE, Yvette HOLTZMANN, Annette EPP, Adjoints
13 Mmes et MM. François ADAM, Christophe BALL, Jean KAUFFMANN, Arlette
KNITTEL représentée par Bernard LIENHARD, Franck LANG, Pascal MAILLET,
Bernard RIEHL, Christian SUSS, Madeleine SCHEER.

Conseillers absents : 1 Absent : Chantal MATTER

Date de la convocation : 12 mars 2013

DEL-011-2013 : Objet : Fixation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales et de la CFE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales et de la CFE comme suit :

- | | |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation : | 14,50 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 9,87 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 48,23 % |
| - Contribution Financière des Entreprises : | 15,70 % |

(Approuvé à l'unanimité)

DEL-012-2013 : Objet : Location des Biens Communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de maintenir les taux pour le fermage comme suit :
 - o Catégorie AL : 2,36 €/are
 - o Catégorie A : 2,06 €/are
 - o Catégorie B : 1,85 €/are
 - o Catégorie C : 1,44 €/are
 - o Catégorie D : 0,93 €/are
 - o Catégorie E : 0,51 €/are

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-013-2013 : Objet : Fixation de redevance « assainissement » pour l'assainissement communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- maintient le montant de la redevance d'assainissement comme suit :
 - o part fixe de 34,00 € par an
 - o 0,46 €/m³, pour une première tranche semestrielle allant de 0 à 250 m³
 - o 0,17 €/m³, pour la tranche semestrielle dépassant les 250 m³.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-014-2013 : Objet : Fixation de la redevance « SICTEU » pour l'assainissement intercommunal.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Minversheim est engagée avec les autres communes adhérentes, à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Mommenheim et environs.

Le SICTEU calcule la participation des communes aux dépenses d'investissement et de fonctionnement sur la base de 72,76 € TTC par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de maintenir la redevance SICTEU à 46 € TTC par habitant.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-015-2013 : A. Objet : Budget Primitif de 2013 « Commune ».

Le budget primitif de 2013 de la Commune présente la balance suivante :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| - Dépenses de fonctionnement : | 503 800,00 € |
| - Recettes de fonctionnement : | 503 800,00 € |
| - Dépenses d'investissement : | 544 000,00 € |
| - Recettes d'investissement : | 544 000,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2013 ainsi présenté.

(Approuvé à l'unanimité)

B. Objet : Budget Primitif de 2013 du service annexe de l'« Assainissement »

Le Budget Primitif de 2013 du service annexe de l'« Assainissement » présente la balance générale suivante :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| - Dépenses de fonctionnement : | 116 700,00 € |
| - Recettes de fonctionnement : | 116 700,00 € |

- Dépenses d'investissement : 76 760,00 €
- Recettes d'investissement : 76 760,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif du service annexe de « l'Assainissement » ainsi présenté.

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-016-2013 : Entretien des arbres et arbustes de la commune.

Vu les offres de entreprises consultées,

Vu que l'année dernière, l'intervenant, en l'occurrence l'entreprise GOTTRI, nous a fait savoir qu'il fallait programmer une taille régulière pendant 5 années consécutives pour redonner un aspect convenable aux différents arbres et arbustes de la commune, maltraités par des tailles inappropriées depuis plusieurs années,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de confier les travaux de taille des rosiers, des haies, arbustes et arbres d'ornement du village, à l'entreprise GOTTRI sise 16 rue des Haies à Berstheim, pour un montant de 3672 € HT pour 2013.
- **décide** d'inscrire la dépense au budget 2013 de la commune.
- **autorise** le Maire à signer le contrat d'entretien y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-017-013 : Vérification des bornes d'incendie par le SDEA

Vu la proposition de contrôle obligatoire des bornes d'incendie à effectuer par un organisme agréé,

Vu la proposition faite par le SDEA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de faire contrôler par le SDEA l'ensemble des bornes d'incendie de la commune, pour un montant de 912 € HT
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013 de la commune,
- autorise le maire à signer tous les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-018-2013 : Demande de subvention pour voyage scolaire RPI.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une demande de subvention formulée par la directrice de l'école élémentaire d'Alteckendorf pour une classe de mer à Préfailles du 27 mai 2013 au 1^{er} juin 2013. Cette demande concerne 20 élèves de Minversheim.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 32,50 € pour chacun des enfants de Minversheim participant à cette classe de mer,
- le versement de la subvention de 650 € sera effectué sur présentation d'une attestation de participation, et versé sur le compte de l'USEP Alteckendorf,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-019-2013 : Entretien des espaces verts pour la saison 2013

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable, comme pour les années précédentes, de souscrire un contrat d'entretien pour les espaces verts autour de la salle polyvalente, ceux aux cinq entrées du village ainsi que l'espace engazonné devant le presbytère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier à l'entreprise ALTERNATIVE BOIS, 1 rue du Tribunal à Saverne, l'entretien des espaces verts de la commune au prix de 2 690 € net pour 9 passages pendant la saison 2013 et 3 passages de désherbage manuel massif.
- demande à l'entreprise de prévenir la mairie au moins 48H à l'avance de leur date d'intervention
- autorise le Maire à signer le contrat d'entretien y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux